

Colloque de la CEPC : la FFC Réparateurs a fait entendre la voix des carrossiers

La CEPC (Commission d'Examen des Pratiques Commerciales) a organisé le 13 octobre dernier un colloque à l'occasion de ses 15 ans d'existence au sein de l'Assemblée Nationale. Au programme : 3 tables rondes auxquelles la FFC Réparateurs a été conviée. Une opportunité supplémentaire pour la Fédération de faire entendre la voix des producteurs de services de carrosserie réparation. Compte-rendu.

Quels rôle et place de la CEPC dans les relations commerciales ? Les relations commerciales à l'heure du numérique. Quelle réflexion et prospective sur la pratique et le droit des relations commerciales ? Tels étaient les thèmes des 3 tables rondes.

La FFC Réparateurs a saisi cette occasion pour attirer l'attention de la CEPC sur la situation actuelle du marché de la carrosserie réparation. « *Ce colloque constitue une instance privilégiée de dialogue entre les représentants des différents acteurs que sont les carrossiers et les assureurs. Pour cela, nous tenons à remercier la Présidente de la CEPC, Annick Le Loch* », a déclaré, Patrick Nardou, Président de la FFC Réparateurs, accompagné de Jean Pais, Vice-Président, et de Christophe Bazin, Secrétaire Général.

« *La CEPC, garante de l'équilibre des relations commerciales, a commencé à montrer qu'une autre approche du modèle commercial français devait être développée et qu'une autre réalité était mise en avant. Il s'agit du rôle des producteurs, notamment de services liés aux sinistres automobiles, que sont les carrossiers réparateurs. Ces derniers sont garants de la sécurité routière et ils ont une obligation de résultat : une réparation de qualité, faite selon les règles de l'art et ce service a un coût incompressible. Bien sûr, la CEPC aboutit à mettre en évidence des pratiques illicites, comme les clauses volumétriques. Mais malheureusement, le fossé est immense entre un avis pris par la CEPC et le quotidien des carrossiers qui restent sous la dépendance économique des assureurs* », a ajouté Patrick Nardou.

De son côté, Jean Pais a rappelé certaines évidences « *Nous, carrossiers de la FFC Réparateurs, nous nous engageons, à faire vivre au quotidien les avis de la CEPC, à faire appliquer la Charte de 2008 entre réparateurs et assureurs, demandée à notre initiative et signée sous l'égide de la CEPC. Nous contribuons au respect de la loi sur le libre choix du réparateur. Mais la FFC Réparateurs, tout comme la CEPC, a besoin d'alliés pour faire appliquer au quotidien, sur le terrain, les textes adoptés. Nous espérons que le Ministère de l'Economie donnera les moyens aux instances de contrôle et de sanction comme l'Autorité de la Concurrence et la DGCCRF de faire vivre les avis de la CEPC pour rétablir l'équilibre indispensable des relations commerciales* ».

En clôture, Nathalie Homobono, directrice générale de la DGCCRF, a annoncé un renforcement de l'équipe de la CEPC en 2017, avec l'objectif sincère de continuer à soutenir les travaux réalisés par la CEPC et à faire vivre les avis de cette commission. La FFC Réparateurs en a pris bonne note.



Annick Le Loch, Présidente de la CEPC.



Patrick Nardou, Président FFC Réparateurs et Jean Pais, Vice-Président.



Nathalie Homobono, DG de la DGCCRF.